



## IDEF

Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt  
Cocody-les-Deux-Plateaux, quartier Djibi, Ilot N°3471, Lot N°280, 2ème étage de l'immeuble en face du  
Stade d'Angré, BP : 518 Abidjan 27,

web: [www.ongidef.org](http://www.ongidef.org) – email: [contact@ongidef.org](mailto:contact@ongidef.org)

Tel : (+225) 27 22 50 10 61,

(+225) 07 49 10 21 93,

(+225) 01 40 73 81 75

*IDEF, au service des communautés et de la Forêt*

## ALERTE SUR L'APPROVISIONNEMENT DU CACAO VENANT DU LIBERIA

Comment un ensemble de facteurs et d'acteurs favorisent-ils la présence de cacao produit au Liberia dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire ?

Rapport d'Observation Indépendante du Cacao – Avril 2024

Pays : Côte d'Ivoire - Libéria

Auteur : IDEF avec la participation de ID Cocoa

*Le contenu de ce rapport relève de la responsabilité exclusive de IDEF et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position d'aucun de ses partenaires techniques et financiers.*

# Table des matières

Table des matières .....	1
Résumé .....	2
Introduction.....	4
1. Approche méthodologique .....	5
1.1. Démarche de travail .....	5
1.2. Processus de publication du rapport.....	6
2. Résultat des observations de la mission de terrain.....	6
2.1. Le phenomene d'exode de producteurs de la cote d'ivoire vers le liberia est une realite.....	67
2.2. Deforestation de forets primaires au profit du cacao.....	8
2.3. Circuit de commercialisation du cacao produit au liberia.....	10
3. Analyse des implications des faits observés et décrits .....	14
3.1. Cote d'ivoire, futur ancien premier producteur mondial du cacao .....	14
3.2. Le rdue a l'épreuve du transfert de zone de deforestation : le vaste chantier de la traçabilité pour assurer le critere zero deforestation.....	16
3.3. Le liberia face a l'assaut du cacao : prendre conscience des enjeux qui en decoulent .....	16
3.4. Les systemes internes de traçabilité des exportateurs et les labels de certification face a la mitigation des risques : systemes de controle defaillant voire inexistant.....	17
Conclusion .....	19

## Résumé

Ce rapport est le résultat de six mois de travail de recherche entre octobre 2023 et mars 2024, jalonnés de missions de terrain avec la collecte d'évidences et de témoignages, d'exploitation de ressources en source ouverte et d'analyse documentaire. Il met en évidence l'existence d'un phénomène désormais bien documenté, à savoir l'exode de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire pour s'établir au Libéria. Au cours de la mission de terrain, l'observateur indépendant a pu discuter avec les communautés au Libéria dans les villages de Yargbeken, de Touwloken et de Partaken. La mission de terrain, les témoignages et les analyses documentaires ont permis les grandes observations suivantes :

1. **Il y a un phénomène d'exode (déplacement) de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria.** Rien que pour les trois villages, les communautés donnent le chiffre de 183 producteurs accueillis dont environ 60 seulement pour la période de décembre 2023 à janvier 2024. La majorité des producteurs installés dans la zone cible du rapport ont gardé leur plantation également en Côte d'Ivoire ;
2. **La mission a répertorié uniquement dans la zone couverte par les trois villages cibles, au total 55 observations de défrichement de forêt primaire** dont 13 plantations créées à partir de 2018 (elles sont en production) ; 18 plantations créées à partir de 2021 ; 5 plantations en cours de création ; 12 parcelles forestières nouvellement défrichées sans présence de plants de cacao au moment de la mission de terrain. Les superficies varient en général entre six et huit hectares avec une tendance nette pour huit hectares. La raison principale est que la plupart des plantations sont créées par les étrangers à qui les communautés libériennes donnent la parcelle forestière avec un principe simple : le planté/partagé<sup>1</sup> ;
3. **Le cacao produit au Libéria se retrouve dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire.** Outre les témoignages, il y a la réalité de l'absence d'infrastructures routières empêchant les producteurs de cacao de la zone cible de vendre au Libéria. Même s'ils le voulaient, ils ne le pourraient pas. Il y a également un niveau de risque très élevé que ce cacao se retrouve dans la chaîne d'approvisionnement d'au moins un exportateur à savoir Cargill. Le témoignage d'un délégué de coopérative certifié et partenaire de Cargill, ses photos de son carnet d'archive ainsi que les témoignages de trois autres pisteurs permettent de soutenir ces observations<sup>2</sup>.

Sur la base de ces observations, l'observateur indépendant formule les principales recommandations suivantes aux parties prenantes :

- Le conseil du café cacao doit poursuivre et accélérer la mise en place du système national de traçabilité ;
- Il est nécessaire que le ministère de l'agriculture mette en place un programme concret d'appui aux productrices et producteurs pour le renouvellement des plantations ;
- L'union européenne doit ouvrir des discussions avec le Libéria comme elle l'a fait notamment avec la Côte d'Ivoire sur les enjeux autour du RDUE.
- L'Union européenne doit accompagner financièrement la mise en place du système national de traçabilité en cours en Côte d'Ivoire et politiquement en reconnaissant uniquement ce système

---

<sup>1</sup> Le principe du planté/partagé en cacao consiste pour un propriétaire d'une parcelle forestière, de mettre à la disposition d'un tiers personne une superficie précise de sa parcelle pour la création d'une plantation de cacao. La pratique veut que lorsque la plantation entre en production, un partage est fait entre les deux parties. Dans certains cas, les parties partagent la superficie de la plantation en général 60/40). Dans d'autres cas, elles partagent juste la production issue de la plantation lors de chaque récolte.

<sup>2</sup> Ces documents sont en notre possession mais ne sont pas annexés à ce rapport pour préserver l'anonymat de nos sources.

de sorte que les exportateurs abandonnent leurs systèmes individuels et s'engagent pleinement dans le processus du système national de traçabilité ;

- Les autorités libériennes doivent travailler avec les autorités ivoiriennes pour lutter contre la contrebande du cacao de part et d'autre de la frontière et bénéficier aussi de l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière d'organisation du système de commercialisation, des acteurs locaux (mouvement coopératif), gestion foncière, de sorte à s'inspirer, en tirer les leçons, pour organiser sa filière cacao ;
- Les exportateurs de cacao en occurrence Cargill et les labels de certification en particulier Rainforest Alliance et Fairtrade doivent renforcer leur dispositif de traçabilité notamment le contrôle de terrain en s'appuyant par exemple sur des acteurs extérieurs pour effectuer ce travail de contrôle et de suivi terrain afin de réduire les risques de fraude.

Ce rapport s'adresse à l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la filière cacao. En particulier le gouvernement ivoirien qui devrait accélérer la mise en place du système national de traçabilité afin de mieux maîtriser les flux de cacao ; aux compagnies/exportateurs qui devront faire face à la diligence raisonnée notamment dans le cadre du RDUE ; aux labels de certification dont la crédibilité des certificats est lourdement questionnée et à l'Union européenne qui devrait s'investir davantage dans la mise en place de mécanismes robustes et de sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenant afin d'éviter que la zone de déforestation ne se déplace rendant ainsi le RDUE inefficace.

## Introduction

Avec le règlement européen relatif aux produits liés à la déforestation et la dégradation des forêts, connaître la source de production du cacao, l'un des produits agricoles visés par cette réglementation devient un enjeu capital.

En Côte d'Ivoire, outre le fait que les autorités sont à l'œuvre pour mettre en place un système national de traçabilité, la situation forestière du pays (seulement 2,9 millions hectares) fait qu'il y a peu de risque d'avoir une grande déforestation au profit du cacao dans les prochaines années. Cela n'est pas le cas pour des pays voisins comme la Guinée ou encore le Libéria. Comme cela a été observé par le passé à l'intérieur du territoire ivoirien, avec le déplacement de la zone de production de cacao de l'Est vers l'Ouest du pays, l'on observe de plus en plus ce qu'on pourrait appeler sans trop se tromper : l'exode de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria.

En effet, la boucle du cacao était située au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, entre 1950 et 1960. Elle va progressivement se déplacer pour se retrouver actuellement à l'Ouest et au Sud-Ouest du pays. Mais entre 1970-1980, la boucle du cacao était dans la région du Centre-Ouest. Ce phénomène observé aussi au Ghana dans les années 1970-1980 (François Ruf) est, la conséquence du mouvement des planteurs à la recherche de nouvelles forêts. Ce processus correspond à la prise en compte par les planteurs du vieillissement de la première plantation, de la baisse des rendements et des revenus. L'histoire de la production cacaoyère a ainsi fonctionné. Dans leurs livres, François Ruf ([booms et crises du cacao](#)) et Freud Ellen et alii ([les champs de cacao](#)), décrivent très bien cette situation (Gauthier ADOMON).

Ce rapport a été suscité à partir d'échanges informels, de publications de presse et d'observation des données satellitaires via Global Forest Watch. Selon les données de Global Forest Watch (GFW), de 2001 à 2022, le Libéria a perdu 2,2 millions d'hectare de couvert végétal, ce qui équivaut à une diminution de 23% du couvert végétal depuis 2000. Rien qu'en 2022, le pays a enregistré une perte de 150 000 hectares de forêt naturelle. Les données de [cet article publié dans "theconversation.com"](#) semblent aller dans le sens de cette évolution observée de la couverture forestière. Il montre bien qu'il y a un exode de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria.

Dans un contexte de mise en œuvre du règlement européen sur la déforestation et la dégradation des forêts, cette situation pose la question des risques de déforestation au profit du cacao comme cela a été observé en Côte d'Ivoire. En outre, elle soulève l'enjeu de la traçabilité parce qu'il existe un risque que ce cacao produit au Libéria se retrouve dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire en raison des facilités que l'on peut avoir à traverser la frontière de part et d'autre

# 1. Approche méthodologique

## 1.1. Démarche de travail

Le travail dont le résultat est le présent rapport s'est effectué en trois principales phases. La phase de préparation a permis de rechercher les informations préliminaires et générales sur le risque de cacao produit ailleurs, en particulier au Libéria dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire. Les données de Global Forest Watch ont aidé à identifier et cibler une zone pour la mission de terrain en se basant sur un constat objectif d'observation de la déforestation et ou la dégradation de forêt.

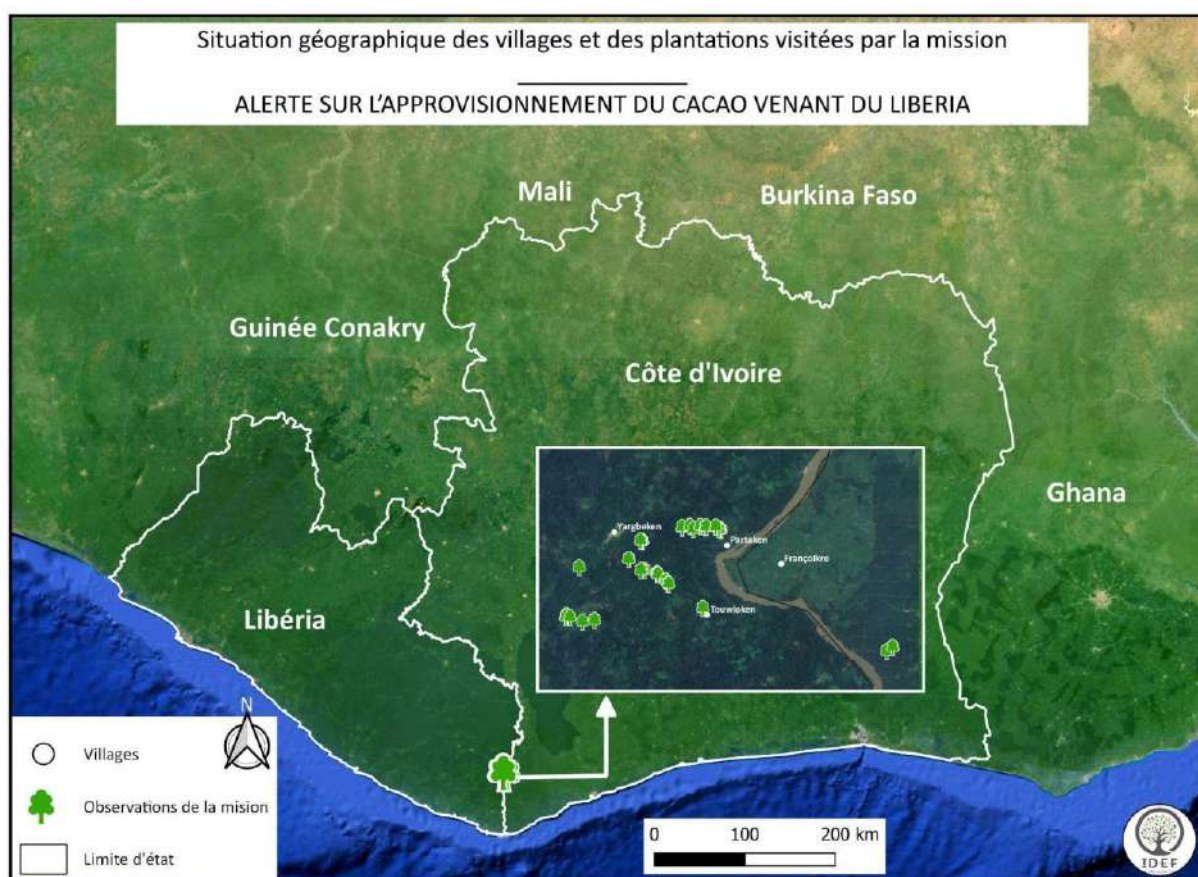


Figure 1 : carte de la zone d'observation de terrain, réalisée à partir des données collectées lors de la mission du 20 au 29 janvier 2024, IDEF

La deuxième phase a été consacrée à la collecte de données sur le terrain. Ainsi, en janvier 2024, une mission a été organisée au Libéria, dans la zone cible (Sud-Est du Libéria, dans le District 3 de Fishtown), identifiée grâce aux données satellitaires observées sur Global Forest Watch. Au cours de cette mission de terrain, outre les observations d'existence de plantations de cacao et de défrichement de parcelles de forêts primaires, l'observateur indépendant a également discuté, lors d'une réunion publique avec les communautés locales dans les villages de Yargbeken, de Touwloken et de Partaken. La mission a été l'occasion d'échanger aussi, avec des acteurs dans les localités frontalières du côté de la Côte d'Ivoire. Trois entretiens ont eu lieu avec un délégué de coopérative à Grabo, un pisteur à Gbapet et un groupe de six producteurs à Françoikro (un campement, l'un des trois lieux de rencontre entre producteurs venus du Libéria et acheteurs de Côte d'Ivoire pour l'achat de cacao).

La troisième phase a consisté à l'analyse des données de terrain que sont les témoignages et les images de plantations et de défrichement de forêts afin de rédiger le présent rapport d'observation indépendante.

## 1.2. Processus de publication du rapport

Conformément à notre politique de transparence et de suivi qualité, le projet de rapport final a été transmis à la même date, aux parties prenantes citées dans le rapport. La réaction de l'autorité de régulation de la filière, le conseil du café-cacao est accessible via ce [lien](#). Les commentaires de Cargill sont aussi accessibles à suivant ce [lien](#).

Rainforest Alliance dit « prendre acte du rapport et ses recommandations ». Et rappelle que « les informations relatives aux cabinets d'audit autorisés par Rainforest Alliance dans le monde sont publiques et disponibles sur notre site internet ( [authorized-certification-bodies.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#) »).

Au moment de la publication de ce rapport, nous n'avions pas reçu de réactions de Fairtrade.

## 2. Résultat des observations de la mission de terrain

Les observations de terrain mettent en exergue l'existence d'un vrai phénomène d'exode c'est-à-dire de déplacement de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria. Les interactions ou la relation de travail semble avoir également trouvée son modèle permettant ainsi l'installation des arrivants et la conversion d'immenses étendues de forêts primaires en plantation de cacao. Et ce cacao produit suit un circuit préférentiel pour être commercialisé en Côte d'Ivoire.

### 2.1. Le phénomène d'exode de producteurs de la Côte d'Ivoire vers le Libéria est une réalité

Il y a un phénomène d'exode (déplacement) de producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria. Lors de la réunion publique organisée par la mission d'observation indépendante dans le village de Yargbeken, le chef du village a affirmé que depuis 2020, son village a accueilli et donné des parcelles forestières à précisément 48 personnes venues de la Côte d'Ivoire. Rien que pour les trois villages cibles<sup>3</sup>, de ce rapport, les communautés donnent le chiffre de 183 producteurs accueillis dont environ 60 uniquement pour la période de décembre 2023 à janvier 2024. La majorité des producteurs installés dans la zone cible du rapport ont leurs plantations également en Côte d'Ivoire. D'une part parce que leurs familles demeurent en Côte d'Ivoire (ils sont au Libéria sans femmes et enfants pour l'instant). Et d'autre part, cela leur permet « d'avoir des ressources financières en attendant que la nouvelle plantation au Libéria commence à produire des cabosses de cacao ».

---

<sup>3</sup> Yargbeken, Touwloken, Partaken (Libéria)

- **Aperçu des communautés locales libériennes**



Les communautés libériennes des villages cibles voient de manière positive l'arrivée de producteurs de cacao dans leurs villages. Selon le chef de Yargbeken : *« Le cacao a développé la Côte d'Ivoire. Il y a des routes, des hôpitaux, et des centres de santé et même de l'électricité y compris dans les villages les plus reculés. C'est pour cette raison que nous sommes contents d'accueillir ces personnes. Ils vont nous aider à produire de la richesse et le gouvernement viendra ouvrir la route pour nous parce qu'il y aura beaucoup de cacao ici. Il ne nous regarde pas parce qu'il ne voit pas d'intérêt dans notre district. Mais grâce au cacao, bientôt, notre district sera prospère. »*

Le représentant local administratif, poursuit :

*« Voyez, nous n'avons pas d'eau potable parce qu'il n'y a pas de forage. Les routes sont inexistantes même pour les deux roues comme la moto. La marche à pied peut être difficile sur certaines pistes. Si nous développons le cacao comme en Côte d'Ivoire, nous pourrons bientôt avoir de meilleures conditions de vie. »*

Ces témoignages de responsables locaux illustrent bien l'état d'esprit général des communautés locales dans les villages cibles du rapport, où sont accueillis les producteurs. La conséquence directe de ces propos est qu'il y a un grand mouvement de défrichement de parcelles forestières à l'œuvre.

- **Aperçu des producteurs venus de la Côte d'Ivoire pour s'installer au Libéria**

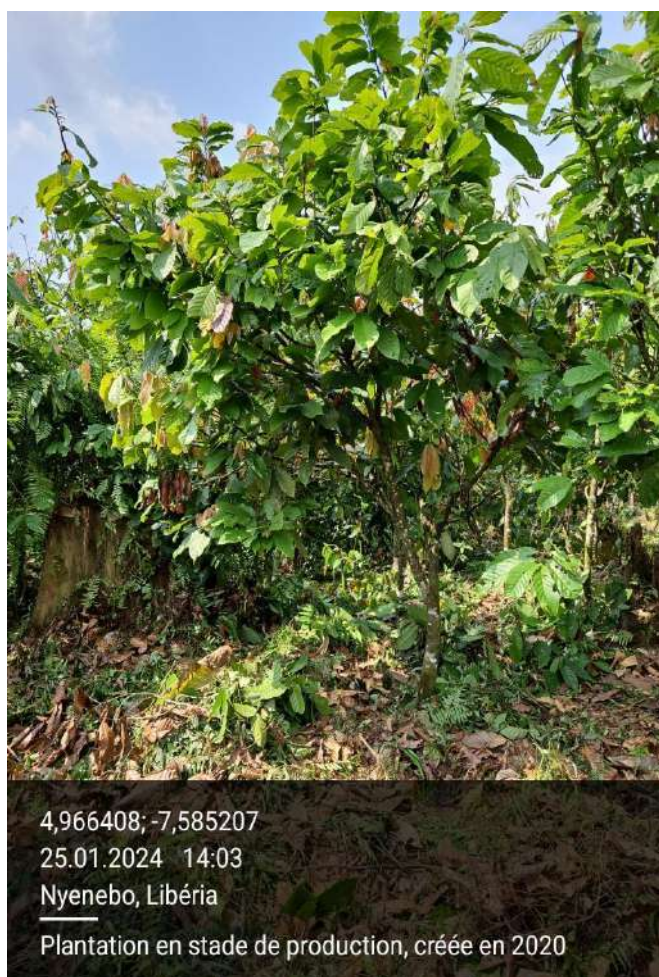
La mission a permis de recueillir, au cours d'une réunion publique, à laquelle les communautés locales libériennes étaient aussi présentes, les témoignages de huit personnes autrefois installées en Côte d'Ivoire et désormais établies au Libéria en raison de « la disponibilité de nouvelles forêts » à défricher au profit du cacao. Six parmi ces producteurs ont toujours leur plantation de cacao en Côte d'Ivoire « même si elles ne



donnent plus beaucoup de cacao comme avant ». Quatre jeunes producteurs, nouvellement arrivés de la Côte d'Ivoire dans la jungle libérienne, ont aussi partagé [leurs témoignages](#).

## 2.2. Déforestation de forêts primaires au profit du cacao

La mission d'observation indépendante a permis de constater l'existence de plantations de cacao au Libéria ainsi que de nouveaux défrichements de forêt primaire. Dans la zone cible du présent rapport, les témoignages indiquent que les premières plantations ont été établies à partir de l'année 2005. Mais le constat le plus tangible, ce sont de nouvelles plantations de cacao et les nouveaux défrichements en attente de la mise en terre de jeunes plants ou pépinières de cacao.



### ● La zone couvrant les terres du village de Yargbeken

La mission a répertorié au total 36 plantations et 12 parcelles nouvellement défrichées dans la zone Est et Sud des terres du village de Yargbeken. Dans le détail :

- 13 plantations de superficie moyenne de 7,3 hectares, créées à partir de 2018 (elles sont en production) ;
- 18 plantations de 6 à 8 hectares chacune créées à partir de 2021 ;
- 5 plantations en création (jeunes plants de cacao visibles) dont les superficies n'ont pu être estimées en raison de l'absence des propriétaires terriens et des producteurs qui y travaillent (4 des 5 plantations sont sur les terres de la même personne. Elle était absente au moment de la mission) ;
- 12 parcelles forestières nouvellement défrichées sans présence de plants de cacao au moment de la mission de terrain.



- **La zone couvrant les terres des villages de Partaken et de Touwloken**

Le chef de Partaken, petit village de quatre maisons principales et de deux plus petites maisons à l'écart des autres, indique qu'il a donné des parcelles à 17 personnes « pour produire du cacao ».

A Touwloken, c'est un quartier entier qui a été aménagé pour les nouveaux venus. Le quartier est à l'écart du village principal mais fait partie du village précise la femme du chef du village en absence du chef lui-même, parti en Côte d'Ivoire pour faire « *des provisions d'huile, de savon et autres produits alimentaires ou cosmétiques du quotidien* ». Elle affirme que le quartier « *des Burkinabè* » compte quatre familles. Elles ont été accueillies par le village et des parcelles leur ont été « *confiées* » pour produire du « *cacao à partager le moment venu* ».

Les superficies varient en général entre six et huit hectares avec une tendance nette pour huit hectares. La raison principale est que les plantations sont créées par des étrangers à qui les communautés libériennes donnent la parcelle forestière avec un principe simple : le planté/partagé.

Mais il existe un flou ou plus exactement, une réelle différence de compréhension de ce principe entre Libériens et producteurs venus de la Côte d'Ivoire dont la majorité de ceux rencontrés lors de la mission d'observation, sont originaires du Burkina Faso. Même si, tous, des jeunes, sont nés et ont grandi en Côte d'Ivoire. L'un d'entre eux, âgé de 23 ans, affirme n'avoir jamais été au Burkina Faso. Il est né et a grandi à Abengourou dans l'Est de la Côte d'Ivoire, au cœur de l'ancienne boucle du cacao où se trouve encore ses parents et « *notre ancienne plantation de cacao créé par mon père* ».

#### **Encadré 1 : Le flou autour du planté/partagé : les gènes d'une crise foncière**

Les entretiens individuels et la réunion publique organisée à Yargbeken ont révélé une nette différence de compréhension du principe du planté/partagé. De façon très claire, les Libériens présents à la réunion à commencer par le chef du village de Yargbeken ont expliqué ce qui signifie pour eux, le planté/partagé :

« - nous on donne la place pour faire le cacao. Lorsqu'il y aura la production, nous allons partager.

- Par partager, vous parlez bien de la plantation ?

- Non. Chez nous, le partage porte sur la production. La plantation comme la terre reste notre propriété ».

Pourtant, lors de l'entretien individuel avec deux jeunes producteurs, le partage est prévu selon leur entendement sur la plantation.

« *Quand la plantation va commencer à produire, peut-être un an après la première année de production, on va partager, chacun va prendre sa part et chacun va travailler sans plantation. Moi j'aurai ma propre plantation et mon tuteur va avoir sa partie. De la même manière que mon père a fait notre plantation actuelle à Abengourou* ».

Ces deux témoignages démontrent de façon nette que les deux parties ne sont pas au même niveau de compréhension. Le rapport de force est en faveur des locaux d'autant qu'il n'y a aucun document, (à tout le moins au moment de la mission d'observation), qui formalise les engagements des parties.

Le risque est que si la question n'est pas tranchée et que ce flou persiste, au bout de trois générations, surviendra des conflits fonciers. Les petits enfants des locaux considérant que leurs parents n'ont pas vendu de parcelles et ceux des étrangers, ayant grandi sur ces terres et n'ayant connu aucune remise en question de leur présence, considèrent que ces terres ont été acquises par leurs aïeux et donc ils en sont propriétaires. Quand bien même la loi du pays n'admet pas la propriété foncière rurale pour les personnes physiques non nationales.

### **2.3. Circuit de commercialisation du cacao produit au Libéria**

L'autre objectif majeur de ce rapport est d'évaluer le risque de présence de cacao produit au Libéria, dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire. La mission d'observation sur le terrain permet ainsi d'affirmer que la présence de cacao produit au Libéria dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire n'est plus au stade de risque. Autrement dit, pour trois raisons principalement, du cacao produit au Libéria est déjà vendu en Côte d'Ivoire de façon régulière depuis au moins trois campagnes cacaoyères pour ce qui concerne la zone cible du présent rapport.

#### **● Les facteurs favorisant la vente de cacao libérien en Côte d'Ivoire**

Trois principales raisons favorisent la présence de cacao produit au Libéria dans la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire.

Premièrement, il y a la proximité des villages du Canton de Yargbeken avec les premières localités de la Côte d'Ivoire. Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, il suffit de traverser le fleuve Cavally en une dizaine de minute à bord d'une pirogue, puis de marcher une trentaine de minute pour arriver à Françoiskro ; principal point de rencontre entre producteurs de cacao venus du Libéria et acheteurs de la Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, et c'est la raison la plus mise en avant dans les échanges, cette zone du Libéria manque d'infrastructure routière pour relier les autres localités du pays. « *Même si on le voulait, on a aucune possibilité de vendre le cacao d'ici au Libéria. Il n'y a pas de route. Il y a très longtemps, la coopérative Wingo venait jusqu'ici pour prendre le cacao. Mais les responsables disent qu'ils ont perdu plusieurs camions à cause de l'état de la route. Ils ne viennent donc plus. Alors que la production est de plus en plus importante. Nous n'avons qu'un choix : traverser le Cavally<sup>4</sup> et retrouver les acheteurs à Françoiskro<sup>5</sup>* » se lamente le représentant local du District 3. Selon le chef de Yargbeken, « *si nous avions la route, c'est le Libéria que nous allions vendre notre cacao. Parce que les acheteurs qu'on retrouve de l'autre côté ne rendent aucun service. Par exemple, quand on leur demande des produits pour traiter nos plantations, ils refusent. Pareil pour les prêts quand nous sommes en difficulté financière. C'est parce que nous ne sommes pas reconnus. Dès qu'ils achètent le cacao, ils vont dire que ça vient de la Côte d'Ivoire. Et tous les avantages, ils ne les partagent pas. On en est bien conscient. Mais c'est difficile.* »



Figure 6 : Pont sur le principal axe routier pour relier la zone cible à l'intérieur du pays, 27 février 2024, IDCocoa

Troisièmement, l'existence de la demande avec des acheteurs du côté de la Côte d'Ivoire. En plus du fait que les producteurs viennent de la Côte d'Ivoire et on donc facilement les contacts d'acheteurs à qui ils vendent habituellement.

Aussi, même s'il n'a été mentionné que par une personne, il y a aussi le facteur monnaie. En vendant en Côte d'Ivoire, ils sont payés en Francs CFA. Cela convient parfaitement aux libériens puisqu'ils font toutes leurs provisions en Côte d'Ivoire. Et encore plus aux producteurs qui ne maîtrisent pas les taux de change avec la monnaie libérienne et qui de toute façon, ont toute leur famille pour l'instant encore en Côte d'Ivoire. Ils peuvent donc envoyer de l'argent directement sans attendre de pouvoir convertir.

#### ● **Fonctionnement du circuit de commercialisation du cacao produit dans la zone cible**

Grâce notamment aux échanges lors de la réunion publique à Yargbeken, les entretiens individuels avec notamment le chef du village de Yargbeken, avec François, chef de Françoiskro et trois témoignages dont celui d'un délégué de coopérative certifié fournisseur du groupe Cargill, et de ceux de deux autres pisteurs liés à deux autres coopératives, l'observateur indépendant est en mesure de décrire le circuit de commercialisation du cacao produit dans cette zone du Libéria et d'en expliquer les ressorts ainsi que les implications.

<sup>4</sup> Le fleuve Cavally. Les locaux se contentent de dire le Cavally sans le mot fleuve avant.

<sup>5</sup> Campement de deux maisons, situé en Côte d'Ivoire à la lisière du fleuve Cavally marquant la frontière entre les deux pays.

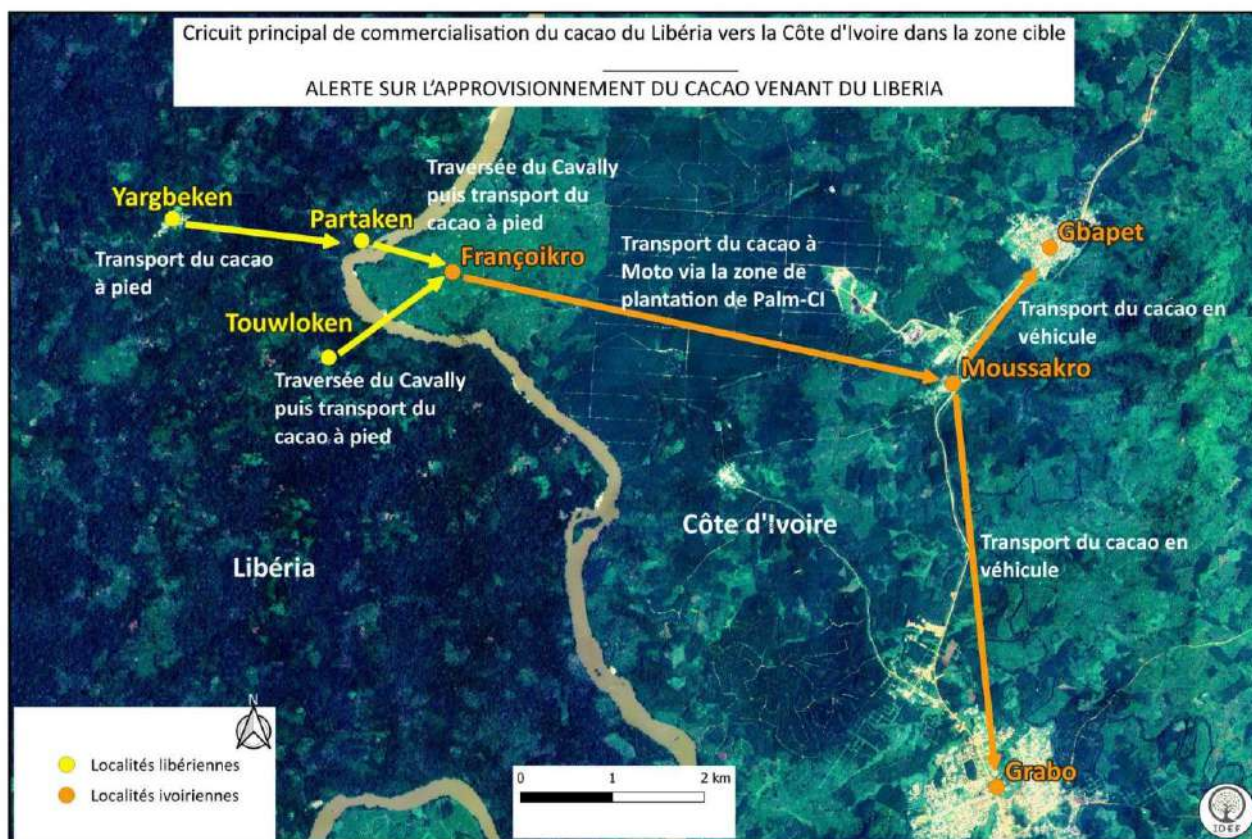


Figure 7 : Carte réalisée grâce aux données collectées sur le terrain du 20 au 29 janvier 2024, IDEF

- **Transport du cacao des villages du Libéria en Côte d'Ivoire**

Le schéma classique du transport du cacao consiste à payer des jeunes du village pour porter les sacs de cacao sur leur tête depuis le village jusqu'au bord du fleuve Cavally « *parce qu'il n'y a pas de route donc, impossible d'utiliser les motos* » précise un notable qui tient à faire savoir qu'il a accueilli trois producteurs venus de la Côte d'Ivoire, sur ses terres.

Le transport d'un sac du village vers le bord du fleuve coûte la somme de 2 000 FCFA (3 euros) par sac de 50 kilogrammes maximum différent des sacs en jute utilisés pour le transport du cacao à l'usine. Ensuite le cacao embarque dans la pirogue pour traverser le fleuve Cavally. Lorsque le cacao est stocké au bord du fleuve mais cette fois du côté ivoirien, il est transporté cette fois par des motos vers les points de rencontre avec les acheteurs, dont le principal est le campement Françoisikro.



✓ **Profil des acheteurs : délégués de coopératives ou pisteurs indépendants**

Les acheteurs sont en général des pisteurs indépendants venant principalement de Grabo, SOGB<sup>6</sup>, Menninké, Béréby-carrefour et de San-Pedro. D'autres acheteurs résident dans les localités confondues à la ville de Grabo comme Moussakro et Gbapet. Eux, sont des délégués de coopératives.

✓ **Un cacao acheté sans aucune trace : pas vu, pas pris**

Ces deux principaux acheteurs débarquent dans les points de rencontre indiqués. Ils achètent le cacao en cash et prennent le soin de ne pas délivrer de reçus. D'ailleurs il n'est pas réclamé par les vendeurs, contents d'avoir pu trouver preneur à leur bien. « Moi je n'ai jamais demandé de reçu. Pourquoi faire ? » interroge le chef du village de Yargbeken. Et un autre de conclure « les acheteurs n'en ont même pas de toutes les façons. Donc même si tu le réclames, tu ne l'auras pas. »



Figure 9 : Cacao en sac en provenance du Libéria stocké sur les berges du fleuve Cavally du côté de la Côte d'Ivoire, 28 février 2024, IDCocoa

**Encadré 2 : Le circuit expliqué par un acteur à l'intérieur du dispositif**

Un délégué de coopérative a accepté d'expliquer son travail avec la garantie qu'il ne sera pas cité et que le nom de la coopérative concernée ne sera pas mentionné. Dans tous les cas, « *ici, presque tout le cacao vient de l'autre côté - y a plus de bon champ ici qui produit bien.* » lâche-t-il d'entrée avec une certaine légèreté qui illustre bien son état d'esprit. Selon lui, « *il n'y a rien de grave.* ». Si c'était le cas, « *il y a longtemps que ça aurait été arrêté.* » La raison est simple, « *tout le monde est au courant. Même ceux qui viennent faire un audit de certification. Il y en a qui ont perdu leur certificat. C'est vrai. Mais c'est parce qu'ils n'ont pas géré. Tout le monde mange dedans.* » pointe-t-il.

« *Concrètement, en tant que délégué de la coopérative, j'ai un quota à remplir. A la coopérative on sait que les productions des membres ne vont pas suffire à atteindre le volume nécessaire. On s'organise en fonction. Le cacao acheté avec les Libériens n'est pas mis à part. Tout est mis ensemble dans le magasin avec celui des membres. La seule chose qu'on fait, c'est le classement du cacao en fonction du certificat. Par exemple,*

<sup>6</sup> Société de caoutchouc de Grand-Béréby – le site abrite les plantations d'hévéa mais aussi des logements pour le personnel de la société. Au fil du temps, il est devenu une localité à part entière et cité par les habitants de la zone comme un village.

*comme la coopérative a la certification UTZ (maintenant Rainforest Alliance) et Fairtrade, on met le cacao UTZ d'un côté, Fairtrade d'un autre côté et l'ordinaire d'un côté. Cette organisation est faite en fonction des commandes et non selon la source du cacao. Donc par exemple, en fonction du volume de contrat certifié qu'on a, on place le cacao dans le magasin. Par exemple, pour UTZ, quand je viens avec le cacao, toute ma livraison peut être rangée dans UTZ. Dans la livraison, il y a le cacao du Libéria comme j'ai expliqué. Mais ce n'est pas un problème. On doit atteindre le volume de la commande. C'est le plus important. Lorsqu'on doit faire les chargements, on sort le cacao du magasin, on met au soleil pendant la journée, on mélange tout. Après, on remplit les sacs en jute qui sont obligatoires pour la livraison à l'usine. Si c'est un chargement pour une commande de cacao certifié, on remplit les sacs et on met les scellés. Avant il n'y avait pas affaire de sceller. Mais depuis deux, trois ans, ils (exportateur – Cargill) ont envoyé ça. Donc on met les sacs et on charge le camion. Quand c'est un chargement pour une commande de cacao ordinaire, on remplit les sacs de la même manière mais sans mettre de scellé. Notre coopérative livre le certifié uniquement à Cargill. Il y en a d'autres qui achètent l'ordinaire. Mais moi je n'ai pas d'informations sur ça, je ne les connais pas. »*

### **3. Analyse des implications des faits observés et décrits**

Les observations effectuées lors de cette mission de terrain ont des implications importantes d'abord pour la Côte d'Ivoire en tant que pays producteurs de cacao et confronté un vieillissement de la main d'œuvre notamment. Ensuite, pour les pays consommateurs en particulier ceux de l'Union européenne, dans la perspective de mise en œuvre du règlement européen sur les produits liés à la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde (RDUE). Pour le Libéria dont la couverture forestière est ainsi prise d'assaut avec des risques périphériques sur le foncier en plus de la déforestation majeure qui en résulterait. Enfin pour les exportateurs et les labels de certification, le risque réputationnel est certainement la principale crainte.

#### **3.1. Côte d'Ivoire, futur ancien premier producteur mondial du cacao**

La dynamique à l'œuvre semble inéluctable si l'on se base sur la façon dont la situation a évolué en Côte d'Ivoire de l'Est à l'Ouest. Parmi les défis de la filière cacao en Côte d'Ivoire, il y a le vieillissement du verger mais surtout du producteur. Au Libéria, la mission d'observation n'a vu aucun vieillard parmi les personnes partant de la Côte d'Ivoire étant donné son potentiel (forêt primaire davantage propice au cacao que de vieilles jachères), qui attire les plus jeunes. Il y a ensuite le défi de la pauvreté des sols et de l'absence de nouvelles zones cultivables ; conséquences d'une pratique culturale non durable pendant plusieurs décennies.



Figure 1: défrichage en cours dans une forêt primaire, zone du village de Touwloken, 27 janvier 2024, IDEF



Figure 2: Jeune plant de cacao dans une parcelle nouvellement défrichée, Touwloken, 27 janvier 2024, IDEF

Au Libéria, comme le montre les images ci-dessous, la mission d'observation a constaté un étalement à perte de vue de forêt primaire, réputé propice à l'agriculture en particulier au cacao. Tout porte donc à croire qu'il y aura de moins en moins de cacao en Côte d'Ivoire parce que les producteurs, les plus jeunes plus exactement, préfèrent ouvrir un nouveau front propice, plutôt que renouveler les plantations en Côte d'Ivoire sur des anciennes parcelles. Sauf si cette dynamique est freinée. L'un des outils à même de le faire est le RDUE. En attendant, l'observateur indépendant formule les recommandations suivantes aux autorités :

#### **Recommandations aux autorités ivoiriennes :**

- Poursuivre et accélérer la mise en place du système national de traçabilité et la distribution des cartes de producteurs par le conseil du café cacao ;
- Mettre en place par le Ministère d'Etat, ministère de l'agriculture et de la production vivrière un programme concret d'appui aux producteurs pour les aider à investir et renouveler leurs plantations ;
- Ouvrir un espace de discussion avec les parties prenantes sur l'octroi de l'agrément d'opérateur d'achat bord champ par le conseil du café cacao ;
- Coopérer avec l'Union européenne pour mettre en place des moyens de contrôles robustes permettant d'identifier le cacao issu de défrichage après l'année de référence du RDUE (31 décembre 2020).
- Ouvrir des discussions avec les autorités libériennes pour ensemble aborder ce défi et surtout partager l'expérience de la Côte d'Ivoire notamment sur l'enjeu foncier, le fonctionnement du marché du cacao, la structuration des acteurs locaux, etc.



### **3.2. Le RDUE à l'épreuve du transfert de zone de déforestation : le vaste chantier de la traçabilité pour assurer le critère zéro déforestation**

L'ambition du règlement européen relatif aux produits liés à la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde est de mettre un terme à la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement agricole en direction du marché européen. Pour y arriver, il faudrait des systèmes de traçabilité particulièrement robustes dans les pays producteurs et des moyens importants de contrôle des importations dans le marché de l'Union, principal marché du cacao aujourd'hui. Si le plus gros marché du cacao est effectivement fermé au cacao produit dans des parcelles forestières converties après le 31 décembre 2020, parce qu'il y a suffisamment de moyens efficaces pour identifier ce cacao, il pourrait ne pas avoir d'acheteurs. Et s'il n'y a pas d'acheteurs, il n'est pas sûr que les producteurs poursuivent la production.

Jusqu'ici, pour ce qui concerne le cacao, les regards sont restés tournés vers les deux premiers producteurs mondiaux que sont la Côte d'Ivoire et le Ghana. Mais au vu de la situation du terrain, il s'avère que ces deux pays ne représentent plus de hauts risques de déforestation. D'abord parce qu'ils n'ont plus vraiment de forêts à détruire. Ensuite, parce que la majorité des plantations dans ces pays a été créée avant l'année de référence – elles échappent donc à l'évaluation du critère zéro déforestation. Enfin parce que ces pays sont aussi en première ligne de la durabilité puisqu'ils ont d'une part adopté la norme régionale ARS-1000 sur le cacao durable. Et d'autre part, ils sont engagés dans la mise en place de systèmes nationaux de traçabilité.

En revanche, les pays à haut risque de déforestation sont tous ces pays disposant encore d'énormes superficies forestières. Proche de la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Guinée et dans une moindre mesure la Sierra-Léone. Et plus loin, les pays du bassin du Congo notamment le Cameroun, le Congo.

Si l'Union européenne ne réussit pas à mettre en place un système de contrôle robuste dans le cadre de la diligence raisonnée du RDUE, les forêts de ces pays seront progressivement remplacées par des matières premières agricoles comme en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les observations ci-dessus du présent rapport sont en cela une alerte à prendre avec le plus grand sérieux.

Recommandations aux décideurs européens :

- Au regard des implications susmentionnées, l'observateur indépendant formule les recommandations suivantes aux décideurs européens :
- Élargir les discussions sur le cacao durable aux pays disposant encore de couverture forestière importante de sorte à pouvoir réduire les risques, par le dialogue avec les acteurs locaux ;
- Accompagner financièrement la mise en place du système national de traçabilité en cours en Côte d'Ivoire et politiquement en reconnaissant uniquement ce système de sorte que les exportateurs abandonnent leurs systèmes individuels et s'engagent pleinement dans le processus du système national de traçabilité ;
- Mettre en place des programmes d'appui concret permettant aux producteurs d'investir pour enrichir les terres déjà déforestées et y continuer l'agriculture afin de limiter les vagues de départ à la recherche de nouvelles parcelles forestières à détruire au profit notamment du cacao ;
- Mettre en place un dispositif d'appui solide et de long terme au profit des initiatives de suivi indépendant dans les pays producteurs ;
- Réfléchir à la prise en compte de la proximité d'un pays avec d'autres pays à haut risque potentiel dans le système d'évaluation de risque pays

### **3.3. Le Libéria face à l'assaut du cacao : prendre conscience des enjeux qui en découlent**

Le Libéria ou plus exactement la forêt libérienne est prise d'assaut et si la dynamique se poursuit, le pays deviendra le nouvel Eldorado du cacao en Afrique de l'Ouest. Les communautés libériennes disent *"le cacao a développé la Côte d'Ivoire. C'est pour cela que nous accueillons les producteurs de cacao ici. Ils vont faire le*

*cacao et nous allons aussi nous développer, comme la Côte d'Ivoire*". Cela implique que la déforestation débutée, se poursuivra au profit du cacao dans la zone cible du présent rapport. En l'absence d'intervention des autorités, le modèle d'extension consistant à défricher toujours plus de forêt ayant eu raison de la forêt ivoirienne sera le même modèle au Libéria.

Aussi, comme cela a été expliqué dans ce rapport, il y a une différence de compréhension du principe du planté/partagé à l'œuvre entre les communautés libériennes et les producteurs qui arrivent. S'il n'y a pas de prise en main et de clarification par les autorités, une telle situation pourrait conduire à des conflits fonciers.

Sur le front de la commercialisation, tel qu'il a été décrit, la situation de la zone cible du rapport conduit au fait que le cacao qui y est produit est commercialisé en Côte d'Ivoire. En plus du fait que les producteurs ne tirent aucun bénéfice supplémentaire tels que des primes de certification, si la situation reste ainsi, l'Etat libérien n'en tirera également aucune ressource telles que les taxes. La forêt libérienne sera donc détruite sans que ni les communautés ni l'Etat n'en tirent aucun bénéfice. Les seuls bénéficiaires réels de la situation seraient les multinationales puisqu'elles auront toujours du cacao pour satisfaire la demande dans les pays consommateurs. La Côte d'Ivoire n'en sera pas plus bénéficiaire puisque l'existence d'une nouvelle zone de production conduirait à maintenir le niveau d'approvisionnement et par conséquent des prix bas là où, en l'absence de cette nouvelle zone, les prix pourraient durablement se maintenir à un niveau permettant d'améliorer structurellement, les conditions de vie des productrices et producteurs en Côte d'Ivoire et dans tous les pays de production. Il faudrait par ailleurs que les systèmes de traçabilité et les labels de certification soient à la hauteur de l'enjeu. Ce qui est loin d'être le cas comme il a été documenté dans ce rapport.

### **Recommandations aux autorités libériennes :**

- Pour faire face aux défis identifiés par l'observateur indépendant dans ce rapport, le gouvernement libérien devrait :
- Entamer des réflexions sur le modèle de production de cacao sur son sol qui sauvegarde sa couverture forestière et qui soit conforme avec les exigences du RDUE ;
- Travailler avec les autorités ivoiriennes pour lutter contre la contrebande du cacao de part et d'autre de la frontière et bénéficier aussi de l'expérience du pays en matière d'organisation du système de commercialisation, des acteurs locaux (mouvement coopératif), gestion foncière, de sorte à s'inspirer, en tirer les leçons, pour organiser sa filière cacao ;
- Réaliser des investissements dans les zones frontalières avec la Côte d'Ivoire notamment en matière d'infrastructures routières, de centre de santé, d'accès à l'eau potable, de sorte que le cacao produit au Libéria soit commercialisé au Libéria.

### **3.4. Les systèmes internes de traçabilité des exportateurs et les labels de certification face à la mitigation des risques : systèmes de contrôle défaillant voire inexistant**

Les faits observés par la mission de terrain et les témoignages recueillis notamment celui du délégué de coopérative dans l'encadré 2 de ce rapport démontrent la faiblesse si ce n'est l'absence de mécanisme de contrôle de la chaîne d'approvisionnement. A tel point que du cacao produit dans un autre pays se retrouve non seulement dans la chaîne d'approvisionnement mais aussi avec l'étiquette de labels de certification dont la promesse est pourtant d'assurer aux consommateurs, un produit respectant un certain nombre d'exigences à commencer par l'origine. Cette situation soulève la question de la crédibilité des mécanismes mis en place par les labels de certification mentionnés. Pourtant, l'observateur indépendant avait déjà soulevé ce genre de risque dans deux précédents rapports où il a invité les labels de certification notamment à renforcer leur système de contrôle en faisant réaliser des enquêtes indépendantes périodiques.

Les observations décrites, interrogent aussi sur la volonté réelle des exportateurs dont celui cité, Cargill, quant à mettre en place un contrôle réel de sa chaîne d'approvisionnement directe. D'autant que dans un précédent rapport d'observation indépendante « Côte d'Ivoire : Risque d'approvisionnement en cacao illégal dans la région du Guémon » disponible [ici](#), l'observateur indépendant avait déjà interpellé la société Cargill

sur la faiblesse des moyens de contrôle de son système de traçabilité basé sur les scellés portant des code-barres. Après avoir attiré l'attention de l'exportateur sur les failles de son système augmentant les risques de fraude, l'observateur indépendant avait recommandé entre autres de renforcer le dispositif de contrôle de son système de traçabilité en y associant un acteur extérieur qui aurait la charge du suivi ; et d'éviter de se fournir auprès d'acteurs faisant à la fois du cacao certifié et ordinaire.

### **Recommandations à Cargill, Rainforest Alliance et Fairtrade :**

L'observateur indépendant réitère donc son appel à ces deux acteurs à tenir leurs engagements en formulant les recommandations suivantes :

- A l'endroit des exportateurs en général et de Cargill particulièrement cité
  - Renforcer son dispositif de traçabilité notamment le contrôle de terrain en s'appuyant par exemple sur un acteur extérieur pour effectuer ce travail de contrôle et de suivi terrain afin de réduire les risques de fraude ;
  - Réaliser un audit complet de sa chaîne d'approvisionnement et rendre public le résultat ;
  - Ne pas s'approvisionner auprès de fournisseurs qui font du cacao certifié et en même temps de l'ordinaire. Cela augmente les risques de mélange et donc de fraude.
- A l'endroit des labels de certification notamment ceux mentionnés dans les témoignages
  - Renforcer les contrôles en réalisant des enquêtes indépendantes périodiques et rendre public les rapports ;
  - Rendre public la liste des cabinets d'audit et des consultants auditeurs individuels mandatés ainsi que les zones d'intervention ;

Sur cette recommandation, Rainforest Alliance répond : « En ce qui concerne les auditeurs individuels, ces personnes ont des contrats de travail/prestations avec les cabinets d'audit autorisés par Rainforest Alliance. Rainforest Alliance a donc accès à certaines informations les concernant, au besoin. Cependant, pour des questions de protection de données personnelles, il nous est impossible dans le cadre de la législation actuelle en Côte d'Ivoire de rendre ces données publiques sur notre site Internet, sans le consentement préalable des concernés. »

- Réaliser un audit complet de l'ensemble du dispositif de contrôle des labels et rendre public les résultats.

## Conclusion

Le mouvement migratoire a débuté entre 2018 et 2019 avec un petit groupe de producteurs venus de la partie Est et Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire sous la forme "*d'explorateurs*". Depuis, ces premières personnes sont devenues des recruteurs et des intermédiaires entre les arrivants et les communautés locales libériennes. Les principaux producteurs présents dans la zone cible de ce rapport sont d'origine burkinabè en tête, suivis par des Ivoiriens (baoulés). La principale cause de cette migration est la recherche de nouvelles forêts pour la création de nouvelle plantation de cacao. Tout le cacao est vendu en Côte d'Ivoire et acheté par des pisteurs présumés indépendants qui les revendent ensuite aux coopératives mais aussi il y a des délégués affiliés directement à des coopératives disposant de labels de certification Rainforest Alliance et Fairtrade. Le cacao acheté au Libéria est par la suite inscrit au nom de producteurs en Côte d'Ivoire pour faciliter l'écoulement sur le marché ivoirien.

Ce système, largement éprouvé parce qu'à l'œuvre plusieurs années montre d'une part qu'il est déterminant de soutenir et accompagner la mise en place d'un système national de traçabilité robuste. D'autre part, il s'agit d'une sérieuse alerte notamment pour l'Union européenne en raison du fait que le transfert de zone de déforestation qui était envisagé comme un risque du RDUE n'en est plus au stade de risque, c'est déjà un fait. Ce rapport est une alerte. Il n'est pas le premier. La présence de cacao produit au Libéria et vendu en Côte d'Ivoire n'est plus au stade de risque. Il s'agit d'une situation de fait à laquelle l'ensemble des acteurs devrait, chacun à son niveau, faire face.